



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Porcs

Question écrite n° 2588

Texte de la question

M Jean-Luc Preel attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la gravité de la situation des producteurs de viande porcine. Les cours de la viande porcine sont encore à la baisse et les éleveurs vendeurs vendent à perte. La récente augmentation du prix du soja ne fait qu'aggraver une situation déjà insoutenable. Il lui demande donc quelles mesures il envisage pour permettre une élévation du prix à la production, et une compensation du revenu.

Texte de la réponse

Reponse. - Les éleveurs de porcs sont confrontés depuis plusieurs mois à une situation de crise qui trouve son origine dans la croissance soutenue de la production porcine, française et communautaire. La mise en œuvre des différents mécanismes prévus par l'organisation commune de marché qui régit ce secteur a permis de tempérer les effets néfastes de cette exceptionnelle abondance de production. Le niveau des restitutions à l'exportation et des prélèvements à l'importation, le recours, en tant que de besoin, à des prélèvements supplémentaires ont en effet favorisé l'amélioration du bilan des échanges de la Communauté économique européenne (CEE) avec les pays tiers. Par ailleurs, des opérations répétées de stockage privé ont assuré le retrait momentané du marché de quantités de viande de porc correspondant à un à deux mois de production. Mais ce dispositif a laissé le marché assurer par la baisse des prix l'adaptation de la production à la consommation sur le moyen terme. Conscients de ces insuffisances et des effets de la crise sur la situation des producteurs, le Gouvernement a engagé dès son installation une double démarche visant sur le court terme à sauvegarder le potentiel de production d'avenir que représentent les éleveurs ayant récemment investi et à éviter les phénomènes d'exclusion que ne manque pas de générer une crise aussi durable. À plus long terme, le Gouvernement veille également à rechercher les alternatives politiques permettant d'assurer une plus grande stabilité du marché et à renforcer la compétitivité de la filière porcine française. C'est ainsi qu'au plan national, outre les mesures d'allègement de la dette agricole et la procédure d'aide aux agriculteurs en difficulté, en cours de mise en œuvre dans le cadre de la politique nationale de solidarité décidée par le Gouvernement, ont été arrêtées des dispositions spécifiques en faveur des producteurs de porcs en difficulté. Compte tenu de l'accroissement de la production et de la durée de la crise, le Gouvernement a également demandé aux apporteurs de fonds de la caisse professionnelle Stabiporc d'abonder leurs financements à hauteur de 90 MF. Dans une perspective à plus long terme, la délégation française au conseil des ministres de l'agriculture a appelé dès le 14 juin dernier l'attention de cette instance sur la crise profonde du marché du porc et, ayant fait valoir le caractère excessif de la compétition que se livrent les États membres, a demandé à la commission d'engager avec les organisations professionnelles des filières porcines européennes une concertation approfondie. Il convient en effet de rechercher un accord sur des mesures assurant une plus grande stabilité du marché. Dans un rapport présenté le 18 octobre dernier, cette institution se déclarait disposée à analyser d'autres alternatives politiques pour atteindre cet objectif. Sur demande de la délégation française, un projet d'aide à l'incorporation des céréales ou alimentation animale est en cours d'examen au plan communautaire. Le but en est d'atténuer les disparités de concurrence dont souffrent certaines régions d'élevage de la CEE. Au plan

national enfin, une reflexion a ete engagee durant l'ete avec les organisations professionnelles de la filiere en vue de determiner les actions concretes a entreprendre pour renforcer la competitivite de la filiere francaise. Cette reflexion a fait apparaitre la necessite d'une reduction des couts d'alimentation et les suggestions avancees font actuellement l'objet d'une expertise. Mais le diagnostic formule par les organisations professionnelles mettait en evidence le caractere primordial de la dimension regionale dans l'analyse des facteurs de competitivite de la production francaise. Tel est l'objet de la demarche engagee par les prefets au plan regional et qui devrait deboucher, des le debut de l'annee 1989, sur des propositions precises et concretes pour chaque region.

Données clés

Auteur : [M. Prœl Jean-Luc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2588

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2543